XVIIe Législature - 2024-2029

Examen de la proposition de résolution visant à faire de l'égalité entre les territoires une priorité de l'ensemble des politiques publiques, le 26 novembre 2026.

Extrait du discours de Monsieur Fabrice Brun, député de l'Ardèche,

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Avec cette résolution à l'initiative du groupe « Les Républicains », nous vous proposons de faire de l'égalité entre les territoires, une priorité de l'ensemble des politiques publiques.

Je sais que cette proposition peut faire consensus car nous avons tant à partager.

A commencer par nos racines, parce que nous sommes tous nés quelque part, dans un coin de France.

Jean Ferrat, disait, je cite :
« *Dans un monde en perte de repères et de valeurs, l'Ardèche reste un contre poison, un espace en harmonie avec la nature*. »
Je crois que cette magnifique citation fait écho partout dans la Ruralité.
Car c'est nous les premiers écolos.
Les zones humides, les puits de carbone, des prairies naturelles à la forêt, en passant par la mangrove, c'est chez nous, pas dans les métropoles.
La ressource en eau, c'est chez nous. C'est ici, dans nos campagnes, dans nos vallées, dans nos montagnes, que commence la mer.
Et que naît le verre d'eau de nos concitoyens.
La ruralité, c'est la chasse, c'est la pêche.
De belles traditions, de belles valeurs à transmettre.
La ruralité, c'est aussi 80% de nos énergies renouvelables, dont la précieuse fée hydroélectricité.
La ruralité, c'est une force économique.
L'agriculture, l'élevage, le tourisme, l'artisanat, le commerce de proximité.
Un art de vivre, avec des vins et des produits de qualité que le monde entier nous envie.
Mais la ruralité, on l'oublie souvent,
c'est aussi l'industrie.
70% des emplois industriels du pays sont dans nos communes de moins de 10.000 habitants.

Avec des savoir-faire et des millions d'emplois.
Vous l'aurez compris, la Ruralité c'est avant tout des femmes et des hommes passionnés, attachés à leur terre.
88% des communes françaises et 33% de la population, soit près de 22 millions d'habitants, 1 français sur 3 !
Des hommes et des femmes qui se sentent aussi oubliés, victimes d'une théorie du ruissellement qui a montré ses limites.
En effet, parallèlement à la montée en puissance de la politique de la ville, l'Etat a progressivement abandonné son ambition d'aménagement du territoire.
En 1997, le schéma national d'aménagement du territoire, cher au Général de Gaulle, a été abandonné.

La DATAR, bras armé de cette stratégie, de cette vision d'un Etat aménageur à long terme, a fini par être dissoute en 2014.

Ces dix dernières années, entre la Ruralité et le Gouvernement, c'est un peu le coup fourré permanent, que l'on pourrait illustrer en trois lettres.
Trois lettres comme ZFE, les zones à forte exclusion.
Trois lettres comme ZAN, la décroissance et la mise sous cloche de nos territoires.
Absurdités technocratiques, fruits d'une idéologie déconnectée du terrain, totalement inadaptée à nos zones rurales.
Bien sûr, l'étalement urbain des métropoles a bouffé des terres agricoles et des espaces naturels sensibles.
Mais le vice du ZAN, c'est qu'il est basé sur la consommation passée du foncier.
Les grandes villes auront demain toujours la moitié de beaucoup.
Et nous, la moité de rien !
Ce qui, vous me le concèderez, fait peu pour accueillir de nouvelles populations, construire des logements, des équipements sportifs, économiques et culturels.
Un chiffre d'ailleurs sur la fracture culturelle :
Tous les ans, le ministère de la culture dépense 800 euros par habitant à Paris contre en moyenne 20 euros par habitants pour le reste du pays.
C'est une chance pour notre capitale et le rayonnement de la France.
Mais c'est aussi le signe d'un abandon.
Même analyse, s'agissant de la concentration dans les métropoles des infrastructures de transports et des offres de mobilités alternatives collectives.
Chez nous pas de métro, ni de RER, le permis de conduire est un permis de vivre.

Et la voiture, même si elle est amenée à se décarboner et à se partager davantage, reste l'outil N°1 de notre mobilité au quotidien pour travailler, étudier, se soigner.

Chez nous, dans nos zones de pentes et de montagne, tout coûte plus cher pour se chauffer ou se déplacer.

La faiblesse de la réponse gouvernementale sur l'augmentation insupportable des prix à la cuve et à la pompe en dit long sur ce manque de compréhension de nos vies, de notre quotidien, vue de la capitale.
L'école n'est malheureusement pas épargnée.

Pendant que dans les quartiers urbains, l'éducation nationale mets les moyens pour dédoubler les classes dans le primaire, elle en ferme à tour de bras en zone rurale.
Il faut arrêter le massacre, poser un moratoire.
L'école rurale ce n'est pas qu'un chiffre dans un tableau excel.
L'école, c'est là que tout commence.
C'est l'avenir de nos enfants.
C'est la vie dans nos villages.
La Ruralité c'est donc une chance, une force pour la France.

Portées à bout de bras par les maires et les élus locaux, véritables guichets de proximité de la République, les attentes sont concrètes.

Les réponses doivent l'être aussi.

C'est une question de volonté politique.

On l'a vu avec le déploiement de la fibre dans nos campagnes.

Personne ne voulait le faire.

Les collectivités et leurs partenaires l'ont fait.

Mais nous avons encore besoin, Monsieur le Ministre, de moyens pour finaliser le déploiement de l'internet très haut débit.

Mes chers collègues, adopter cette résolution, c'est poser la question de l'évaluation permanente des décisions politiques et des impacts territoriaux des dépenses publiques.

C'est la prise en compte des besoins des populations, de l'éloignement et des contraintes géographiques.

On n'en peut plus, des décisions uniformes appliquées à des territoires profondément différents.

C'est aussi la prise en considération du potentiel fiscal et des ressources des collectivités locales.

D'où la nécessité de mieux répartir les financements publics.

Avec une attention particulière aux territoires ruraux, aux petites communes, aux villes moyennes, aux bassins industriels fragilisés et aux Outre-mer.

C'est une transition écologique adaptée aux capacités financières des ménages et aux réalités de chaque territoire.

Quand le gas-oil dépasse les 2€00 à la pompe et que vous n'avez pas d'autre solution que de prendre votre voiture pour aller travailler.

Parce qu'il n'y a pas de transports en commun.

Parce qu'il ne peut pas y en avoir en raison de la faible densité de population, c'est une inégalité.

Quand il n'y a pas d'université dans votre département, vos enfants vont à la FAC à 200, 300, 500 km de la maison.

Il faut payer les transports, il faut payer le loyer, c'est une inégalité.

1.000 euros par mois par enfant que ne paie pas un citadin, qui habite à côté des grands centres universitaires.

Quand vous habitez à deux heures du premier CHU, vous êtes moins bien soigné, vous avez moins de chance de survivre après une crise cardiaque ou un AVC.

C'est une réalité. C'est une inégalité.

L'accès aux soins se dégrade en effet dans les zones rurales. Même l'INSEE le dit.

Trouver un médecin près de chez soi peut devenir un calvaire.

A cause d'une répartition des médecins très inégale sur le territoire.

Trouver un spécialiste (*cardiologue, dermatologue, ophtalmo…*) est encore plus compliqué.

L'écart de 1 à 10 entre Paris - *16 jours* - et le Gers - *164 jours* - illustre une fracture qui ne pourra être résorbée par les seuls gains démographiques.

Dans ce contexte, garantir l'accès aux services publics dans nos zones rurales, dans nos outre-mer est essentiel.

Car il conditionne l'égalité et l'effectivité des droits, ainsi que l'intégration sociale et économique des populations.

Nous débattons là de cohésion nationale et d'un rouage essentiel du pacte républicain.

Mes chers collègues, entendez le cri des oubliés de la ruralité.

Les forces vives sont mobilisées partout, élus, acteurs économiques et associatifs.

Votez cette résolution.

Pour faire enfin de l'égalité entre les territoires, la pierre angulaire et transversale des politiques publiques.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi.